



Professeur des écoles reconversion

Par **Cyndy**, le **30/05/2016** à **19:18**

Bonjour,

Je suis actuellement professeur des écoles stagiaire. Après une année scolaire j'ai pris la décision de me reconvertir.

Je voulais savoir si je pouvais prétendre au chômage et si oui comment. Et si je peux être pénaliser si je veux rejoindre la fonction publique.

Pour explication j'ai pris ma décision après avoir consulter plusieurs avis d'expert.

Je souhaite reprendre mes études en septembre pour faire une préparation aux concours administratifs. (Et donc recentrer dans la fonction publique). Je dois terminer cette année jusqu'au mois de juillet pour être titularisé (ce qui donne un avantage sur le cv). Et je pense donner ma démission en juillet car j'ai un près avis d'un mois. Mais pour financer ma reprise d'étude je voulais savoir si j'avais le droit de percevoir quelque chose. J'ai 25 ans et j'ai déjà travaillé en tant qu'AED (surveillante) pendant un ans entre autre (RSA, chômage, droit de formation,) .

Je ne peux pas prendre d'année sabbatique car il faut être titularisé et la demandé 3 mois avant sachant qu'elle peut être refusée.

Voilà je vous remercie d'avance pour toute les réponses

Cordialement

Par **P.M.**, le **30/05/2016** à **19:28**

Bonjour,

De toute façon, il faut avoir quitté involontairement le dernier emploi pour percevoir l'indemnisation chômage et d'autre part, être en recherche d'emploi et disponible pour en occuper un nouveau...

Par **Cyndy**, le **30/05/2016** à **19:32**

D'accord ! Merci d'avoir répondu à ma question